



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) JoB 3Bo

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2022-29

Lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

Dépôt projet de règlement et avis de motion – Règlement 508-22 modifiant le règlement 495-21 relatif à l'utilisation et à la gestion de l'eau potable

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Le projet de Règlement 508-22 modifiant le règlement 495-21 relatif à l'utilisation et à la gestion de l'eau potable est déposé et l'avis de motion est donné.

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 508-22 modifiant le règlement 495-21 relatif à l'utilisation et à la gestion de l'eau potable est déposé et l'avis de motion est donné;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 508-23 relatif à l'utilisation et à la gestion de l'eau potable et modifiant le règlement numéro 495-21;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Donné à Scotstown, Québec, ce 20^e jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.

Monique Polard, Directrice générale